



PARTAGEONS NOS IDÉES

Votre nouvelle équipe municipale vous présente votre nouveau bulletin d'information, destiné à vous tenir informés des dernières actualités de Talmontiers.

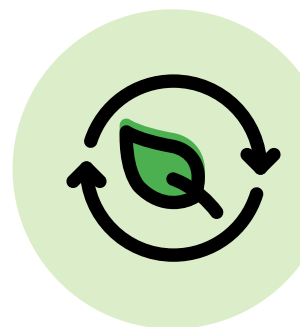
- Retrouvez également les informations institutionnelles sur notre site internet **www.talmontiers.fr**
- Et rejoignez nous sur la nouvelle page Facebook "**Mairie de Talmontiers**".
Nous souhaitons que **cette page soit la vôtre**, un lieu convivial d'échanges et de partage. Vos publications sont les bienvenues (soumises à modération). Associations et entreprises locales n'hésitez pas à nous faire part de vos actualités. Des **animations** y seront régulièrement organisées. Venez découvrir, la première animation "**Graines de talents**", destinée aux jeunes Talmontois (avec l'aide de leurs parents).



Communiquons, échangeons nos idées pour faire vivre notre village

PETITS DÉCHETS VERTS

Votre Mairie met en place la collecte des petits déchets verts (tonte de pelouse et feuilles mortes) pour les personnes isolées, non motorisées de plus de 75 ans. Ramassage limité à 1/2 m³ par foyer, le 3^{ème} vendredi de chaque mois (les déchets ne devront être sortis que le matin du passage). Participation demandée (don libre à la coopérative scolaire). Vous êtes intéressés, merci de contacter le secrétariat de Mairie (RDV obligatoire).



BIEN VIVRE ENSEMBLE

CHARTRE DU BON VOISINAGE

Parce ce que **bien vivre ensemble est l'affaire de tous**, rappel de quelques **règles indispensables** à respecter pour la tranquillité de notre village.

- **Bruits de voisinage** : Je respecte les horaires autorisés pour tous les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteurs thermiques ou électriques :
 - Du lundi au vendredi : 8h00-12h00 et 13h00-19h30
 - Le samedi : 9h00-12h00 et 14h00-19h00
 - Dimanche et jour férié : 10h00-12h00
- **Propriétaires d'animaux**, "je suis tenu de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit, sans pour cela porter atteinte à la santé de l'animal"
- **J'aime mon village et je lui montre**. Lorsque je promène mon chien tenu en laisse, je m'assure de ramasser ses déjections.
- Je ne dépose pas mes **déchets végétaux** dans la nature, mais je les dépose en déchetterie ou en compost dans mon jardin. Si je crée un **compost** je fais en sorte de l'éloigner des limites séparatives.
- J'entretiens mes **haies** et mes **arbres** de sorte qu'ils ne nuisent pas aux passants et au voisinage (Articles R 161-22 et R161-24 du code Rural et Article 671 du code Civil)



VOTRE MAIRIE VOUS ACCUEILLE

Mardi et Jeudi : 13h30-16h30

Vendredi : 13h30-17h00

NOUVEAU !

Samedi permanence du Maire et des Elus (sans RDV)

9h00 - 12h00

Nous souhaitons remercier particulièrement les agents techniques pour leur travail accompli ces dernières semaines, notre village n'a jamais été aussi bien entretenu.

